

saint ; pour les martyrs seuls, on apporte parfois des atténuations à ces rigueurs.

Le premier de ces procès a trait aux vertus ; on en examine le degré d'héroïcité.

L'autre a trait aux deux miracles que la Congrégation des Rites juge nécessaires pour une béatification ; l'authenticité, la réalité, la portée, en sont critiquées. Les chicanes du promoteur de la foi peuvent ralentir ces examens, ou même les arrêter.

Quand ils paraissent toucher à leur terme, les vertus sont étudiées dans trois congrégations. La première, dite *antépréparatoire*, se tient chez le cardinal rapporteur de la cause ; elle ne comprend que les consultants et les auditeurs de rote. La seconde, dite *préparatoire*, réunit tous les cardinaux des Rites, en présence desquels les consultants apportent leur vote. La troisième, dite *générale*, se tient devant le Pape ; il entend les votes des consultants, ceux des cardinaux, et se réserve de publier, au bout de quelques jours, le décret constatant l'héroïcité des vertus.

Pour les miracles, de même, ces trois congrégations se succèdent ; et le pape les couronne, s'il y a lieu, par un décret affirmant que les deux miracles témoignent la puissance du serviteur de Dieu.

Une dernière congrégation générale se réunit, elle est dite congrégation *de tuto*. " Peut-on sûrement procéder à la béatification ? *An tuto procedi possit ad beatificationem ?* " Telle est la question. Une dernière fois, le pape recueille les avis. A ce moment, ils sont naturellement favorables ; un bref pontifical, peu de jours après, annonce la béatification. De Vénérable, le personnage devient Bienheureux.

Au jour fixé pour la cérémonie, dans la loggia qui domine la façade de Saint-Pierre, toute la Congrégation des Rites se réunit. Avant la messe, le secrétaire de la Congrégation lit le décret pontifical. Immédiatement, au-dessus de l'autel, le portrait du saint, que jusque-là cachait un voile, est découvert ; et le nouveau Bienheureux apparaît dans une gloire. L'après-midi, le pape se rend à la loggia pour le vénérer officiellement. Ces cérémonies se passent à Saint-Pierre.

Le postulateur, après la béatification, apprend-il de miracles nouveaux : aussitôt il demande à la Congrégation de reprendre l'affaire. L'avocat et le promoteur font

l'étude de ces sur le rapport décret, qu'il y a canonisation.

Il réunit au est secret, il re le second, qui le pape, des card du saint à ia c. les cardinaux. nière fois leurs

Peu de jours tificalement la bulle de canon le culte qui l entier.

LENI

**D**LLE av pour s'était à un méthodiste

Le jour des é coupes s'entrecl hait, elle crut en

Maintenant, e lui coloraient les Finies les jour voici l'idéal !

L'attrait de la conquise, consti c'est la lune de u temps des cœurs mêmes liens de r et les parfumer d

Tout avait été prêtre : les enfan que et l'épousée plir ses devoirs re